

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-33

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 juin 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-trois juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de Membres présents : 13  
Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 19 juin 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Florence PIRAT

Excusé : Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie Pascal), M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ECOLES DE MALAFRETAZ**

Les vingt-quatre élèves des classes de CP et CE1 partiront trois jours avec nuitées aux tipis de la base de loisirs de Malafretaz.

Le sou des écoles de Malafretaz demande à la commune une participation exceptionnelle financière de 5€ par enfants, soit un total de 120€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser au sou des écoles de Malafretaz, une subvention exceptionnelle de 120 € pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vincent Guichardan

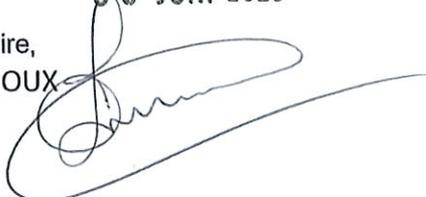


Le Maire,  
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le **27 JUIN 2025**  
Publiée le **30 JUIN 2025**

Le Maire,  
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20250623-2025062333-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025